

**MAIRIE DE PLOGOFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PLOGOFF**

Nombre de conseillers : 19  
Présents : 12  
Votants : 14

**Séance du 13 Avril 2010**

L'an deux mil dix, le treize Avril, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire;

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 8 Avril 2010

**Absent** : /

**Procuration** : Laurence BRIAND à Marie-Elisa RENAULT  
Steven KERLOCH à Joël YVENOU

**Secrétaire** : Mademoiselle Sophie PREUNEL

**RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour différents points : - *la convention entre Art à la Pointe et la commune de Plogoff, - l'intégration dans la base VTT-FFCT Ouest Cornouaille de l'itinéraire randonnée VTT, le passage d'un itinéraire de randonnée sur une propriété privée communale, - la communication des décisions d'intervention commune de Plogoff/époux MOAN (Tribunal administratif) ainsi que 5 questions diverses.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2009, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>			
- Dépenses	1.165.974,00	964.696,88	/
- Recettes	1.165.974,00	1.103.647,04	/
- Déficit	/	/	/
- Excédent		138.950,16	
<b><u>Section d'investissement :</u></b>			
- Dépenses	2.202.890,59	1.074.504,86	1.065.546,14
- Recettes	2.202.890,59	973.025,16	1.045.261,73
- Excédent		101.479,70	/
- Déficit			
- Exc. Inv reporté			
<b><u>Résultat global :</u></b>			
- Déficit			
- Excédent		37.470,46	

2) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5) Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6) Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2009, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>			
- Dépenses	16.200,00	15.339,49	/
- Recettes	16.200,00	21.415,30	/
- Déficit			/
- Excédent		6.075,81	
<b><u>Section d'investissement :</u></b>			
- Dépenses	52.024,08	/	/
- Recettes			/
- Excédent			/
- Déficit			
- Exc. Inv reporté	52.024,08	/	
<b><u>Résultat global :</u></b>			
- Déficit			
- Excédent		58.099,89	

2) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5) Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6) Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2009, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>			
- Dépenses	102.195,03	56.238,28	/
- Recettes	102.195,03	60.230,72	/
- Déficit			/
- Excédent		3.992,44	
<b><u>Section d'investissement :</u></b>			
- Dépenses	120.447,99	120.118,94	/
- Recettes	120.447,99	76.200,36	/
- Excédent			/
- Déficit			
- Exc. Inv reporté		43.918,58	
<b><u>Résultat global :</u></b>			
- Déficit		39.926,14	
- Excédent			

2) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5) Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6) Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

## COMPTES DE GESTION 2009 :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les comptes de gestion du budget général, du budget assainissement, et du budget transport scolaire de madame le percepteur pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Adopte** tous les comptes de gestion pour l'année 2009 ;
- **Donne** pouvoir au Maire pour signer tous les documents comptables.

## TAUX D'IMPOSITION ~ Année 2010 ~ :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1,00 % des taux d'imposition pour l'année 2010 soit :

Taxes \ Années	2009	2010
Taxe habitation	13,02	13,15
Taxe foncière bâti	16,79	16,96
Taxe foncière non bâti	45,60	46,06

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité de ses membres.

## AFFECTATION DU RESULTAT : Budget général

Dans le cadre de l'instruction M14, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2009 pour un montant de **138.950,16 euros**.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation totale de ce résultat sur la section d'investissement.

*Après avoir délibéré*, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à cette proposition.

## AFFECTATION DU RESULTAT : Assainissement

Dans le cadre de l'instruction M14, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2009 pour un montant de **3.992,44 euros**.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation totale de ce résultat sur la section d'investissement.

*Après avoir délibéré*, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à cette proposition.

## SUBVENTION CCAS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de **4.000 euros** pour l'année 2010.

*Après avoir délibéré*, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres émet un favorable à cette proposition.

## CONVENTION SAGE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec le SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans le cadre de la réalisation des inventaires de zones humides dans le cadre de la réalisation ou de la révision de plans locaux d'urbanisme.

*Après avoir délibéré*, le conseil municipal, émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

**BASE VTT/FFCT DE L'OUEST CORNOUAILLE** ~ *Intégration dans la base d'activité VTT/FFCT de l'itinéraire de randonnée VTT « circuit VTT PLOGOFF »* ~

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par l'Agence Ouest Cornouaille Développement de faire l'offre de randonnées VTT de l'ouest Cornouaille une base d'activités de la FFCT. Cette inscription permettra au territoire de profiter des outils de promotion de la FFCT et d'assurer un contrôle régulier de la qualité de l'offre par le biais des clubs et des collectivités en charge de l'entretien.

La boucle de randonnée VTT dénommée « circuit VTT PLOGOFF » existe depuis 2001.

Elle s'étend sur la commune de PLOGOFF.

Monsieur le Maire présente au Conseil le tracé de la boucle de randonnée VTT et ses éventuelles modifications de tracé.

Après avoir en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Reconnaît**, dans ce cadre, que notre commune est un des territoires communaux traversés par une ou plusieurs boucles de la base VTT ;
- **Valide** le tracé du parcours de randonnée VTT « circuit VTT PLOGOFF » joint en annexe (fond de carte IGN au 1/25 000ème) et sa dénomination «circuit VTT PLOGOFF» ;
- **Autorise** le passage des VTT sur les éventuelles propriétés communales ;
- **Dispose**, si nécessaire, de conventions de passage sur des terrains privés et en joint copie à la présente délibération.
- **Valide** la candidature de l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour la maîtrise d'ouvrage de la Base VTT de randonnée « Ouest Cornouaille » (label de qualité de la Fédération Française de Cyclo Tourisme), en partenariat avec les autres collectivités du périmètre et avec les clubs de pratiquants VTT.

**PASSAGE D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR PROPRIETE PRIVEE COMMUNALE** ~*Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ~\_Passage de boucle de randonnée VTT/FFCT «circuit VTT » sur propriété privée communale*

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour l'inscription d'une boucle de randonnée VTT dénommée «circuit VTT PLOGOFF » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le projet s'étend sur la commune de PLOGOFF ;

Monsieur le Maire informe le Conseil que la boucle de randonnée VTT emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

*Après avoir pris connaissance du projet*, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage de randonneurs VTT sur la propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;
- Demande l'inscription de la/des boucle(s) de randonnée au PDIPR et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.